Un village uni - Janvier 2024

Groupe minoritaire du conseil municipal

L’usage, au seuil de l’année nouvelle, est de conjurer le malheur en souhaitant de belles choses pour les faire advenir, alors nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour une année 2024 heureuse et féconde. S’il est opportun de l’écrire, nous sommes surtout responsables, en tant qu’élus, d’œuvrer pour préparer les conditions du meilleur avenir de la collectivité Asniéroise.

Nous reparlerons du long terme. D’ici là, tous le jours les conseillers municipaux du groupe UVU sont disponibles pour écouter vos propositions, vos remarques et enrichir les programmes municipaux en portant vos contributions dans les commissions municipales.

A partir du 1er janvier 2024 : recyclage obligatoire de nos biodéchets

Les biodéchets, c’est-à-dire les déchets alimentaires tels que les pelures de légumes, les restes de repas ainsi que les déchets verts essentiellement issus des activités de jardinage, représentent près d’un tiers des poubelles d’ordures ménagères des Français soit 83 kilos par habitant et par an. Chaque année, ce sont donc plus de 5,5 millions de tonnes de ces déchets organiques qui finissent incinérés ou enfouis en France. Absurde, quand on sait qu’ils sont essentiellement composés d’eau (source ADEME).

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les collectivités devront avoir mis à disposition de leurs administrés une solution de tri à la source de leurs déchets organiques, pour que ceux-ci soient valorisés en compost ou en biogaz.

De nombreuses collectivités ont déjà pris des initiatives et tenté des expériences notamment le compostage, les citoyens sont alors incités à assurer le traitement de leurs biodéchets eux-mêmes. Le compostage est soit domestique grâce à la distribution de composteurs individuels ou lombricomposteurs ; ou partagé avec l’installation de composteurs collectifs pour accueillir les biodéchets.

A l’heure actuelle, nous n’avons pas reçu d’information sur les projets du syndicat des ordures ménagères Tri Or. Le journal municipal de décembre n’a pas abordé ce sujet et Tri Or nous a simplement distribué son calendrier pour les ramassages de l’année 2024.

Heureusement nous sommes tous des citoyens responsables ! Devant l’urgence des problèmes climatiques, chacun saura devancer la municipalité en prenant des initiatives individuelles !